

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 25 septembre 2018**

CP2018\_09\_14  
id. 4070

*L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum : 10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

### PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2018

Le conseil départemental de Tarn-et-Garonne participe annuellement au plan départemental d'actions de sécurité routière en mettant en œuvre ses propres actions ou en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2018, le Département de Tarn-et-Garonne pourrait être partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes, pour un coût total de **10 000 Euros**.

## **I - PROGRAMME LOCAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2018**

### **Enjeu « impliqués de 11 à 15 ans »**

#### **« Enjeu Sécurité des déplacements domicile-collèges »**

Il s'agit d'une action menée en partenariat avec la prévention routière, visant à faire prendre conscience aux nouveaux collégiens du danger relatif aux déplacements domicile-collèges, avec une participation du conseil départemental de **2 500 €**, permettant de financer la location des autobus nécessaires à cette sensibilisation.

#### **Enjeu « Deux roues motorisés » : 15 interventions**

Le conseil départemental de Tarn-et-Garonne participe à des actions d'éducation et de prévention auprès des utilisateurs de deux-roues motorisées dans les établissements scolaires et militaires ou lors de différentes manifestations motocyclistes.

Ces actions sont conduites en partenariat par le service coordination sécurité routière de l'État (Préfecture / DDT 82), les forces de l'Ordre (police, gendarmerie) et la fédération française des motards en colère (FFMC 82).

La participation du conseil départemental est valorisée par la remise de lots tels que casques, contrôleurs de pression pneumatiques, gants, protège-cous...

Pour l'année 2018, il est prévu de reconduire ces actions. Leur réalisation nécessite un montant de **2 000 €**.

### **Actions de la prévention routière**

La prévention routière participe à de nombreuses actions de sécurité routière.

Pour l'année 2018, il est proposé une intervention du conseil départemental à trois niveaux :

**-Aide au fonctionnement des pistes d'éducation routière.** Cette subvention permet le financement des frais nécessaires à leur utilisation ainsi que la maintenance des véhicules utilisés à cette occasion, dans le cadre des interventions dans les écoles et les collèges.

**-Aide au conseil départemental pour l'établissement d'un plan de prévention du risque routier (PPRR)** pour les agents de la collectivité avec participation à une journée événementielle le 07 juin 2018 sur le parvis de l'Hôtel du Département et à des conférences thématiques sur la sécurité routière.

**-Aide pour la mise à disposition des écoliers et des collégiens de la documentation concernant la sécurité routière, adaptée aux enfants et aux adolescents.**

Le montant global d'aide au bénéfice de la Prévention Routière s'élève à **3 000 €.**

**Enjeu « alcool, drogue, comportements délictueux »**

Le conseil départemental souhaite, dans le cadre des actions 2018, poursuivre son action forte pour la prévention des addictions de type alcoolémie et stupéfiants et favoriser les opérations « capitaine de soirée » en collaboration avec les comités des fêtes, les discothèques, les clubs sportifs et le monde étudiant, à l'occasion de soirées festives.

L'association R.E.V. (Rentrez En Vie) répond complètement à ces objectifs en sensibilisant et faisant prendre conscience à tout conducteur de véhicules motorisés que celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas, lors de soirées festives.

Cette action, de portée nationale, s'adresse surtout aux jeunes, entre 18 et 24 ans, mais aussi aux adultes fréquentant les boîtes de nuit et les lieux festifs qui désignent un chauffeur s'engageant à rester sobre pour le retour de la soirée.

L'implication du conseil départemental, marquée par une aide financière de **2 500 €**, permettra d'aider cette association qui se mobilise fortement pour lutter contre l'insécurité routière liée à la consommation excessive d'alcool.

**II – SYNTHESE DES PROPOSITIONS**

<b>Actions</b>	<b>Montant</b>	<b>Décisions</b>
- Sécurité des déplacements domicile-collèges	2 500,00 €	
- Enjeu deux roues motorisés	2 000,00 €	
- Aides à la prévention routière	3 000,00 €	
- Opérations « capitaine de soirée » avec R.E.V.	2 500,00 €	
	<hr/>	
TOTAL	10 000,00 €	

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la participation du conseil départemental aux actions précitées relatives au plan départemental d'actions de sécurité routière ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées aux articles suivants :
  - 6135 - sous fonction 221 pour l'enjeu « Sécurité des déplacements domicile-collèges »
  - 6238 - sous fonction 18 pour l'enjeu « Deux roues motorisées »
  - 65684 - sous fonction 18 pour les enjeux « Prévention Routière » et « Alcool, stupéfiants, comportements délictueux ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC